

RÉPONSE AU SHIFT PROJECT - PROJET DE YANNICK JADOT

Notre projet est construit pour atteindre une baisse de 55% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à nos émissions de 1990. Cet objectif nous place à l'avant-garde des ambitions climatiques de l'Union Européenne. La part de la France dans cet effort est évaluée autour de -47,5% : il nous semble essentiel d'aller plus loin. A horizon 2050, l'objectif est celui d'une neutralité carbone effective avec une réduction des émissions d'au minimum un facteur 6.

Une telle ambition exige de nous un sursaut dans notre manière d'agir ensemble. Dès aujourd'hui, nous devons suivre une trajectoire claire, précise, méthodique, planifiée, et nous y tenir. Dès aujourd'hui, nous devons donner à l'ensemble des secteurs économiques de la visibilité sur l'avenir des filières, et faire de la puissance publique le premier moteur de cette transition. Tous les instruments seront utilisés pour atteindre un maximum d'efficacité : réglementations, françaises et européennes ; fiscalité, avec la généralisation des bonus / malus climatiques ; aides publiques, conditionnées aux engagements climatiques de ceux qui les reçoivent. Nous appliquerons une règle d'or climatique à toutes les décisions et dépenses publiques. La réduction de l'empreinte carbone (émissions de gaz à effet de serre et émissions importées) fera partie des nouveaux indicateurs de conception et d'évaluation des politiques publiques.

Notre projet répond point par point, source d'émission par source d'émission, à l'urgence de réduire les émissions des gaz à effet de serre, de protéger le vivant et d'adapter notre mode de vie et de production aux effets du changement climatique.

Il s'agit d'un projet cohérent, financé, et soutenable. Il est porteur d'une ambition climatique, mais également d'un nouveau pacte social basé notamment sur l'investissement dans les services publics, la lutte contre la grande pauvreté et l'émancipation de la jeunesse. L'éducation et la recherche y tiennent une place centrale. Les pages qui suivent ne recensent que les actions les plus directement dédiées à la réalisation des objectifs climatiques.

Décarboner les transports et développer des mobilités durables

Les transports sont le premier secteur d'émissions de gaz à effet de serre. Notre priorité est de réduire la dépendance à l'automobile, et de sortir rapidement du moteur thermique.

Nous investirons 4 milliards d'euros supplémentaires chaque année dans le développement du transport ferroviaire. Cet effort concernera tant le trafic voyageurs que le fret, dont la part modale sera doublée. Nous ouvrirons de nouvelles lignes de trains d'équilibres du territoire (TET), et 15 lignes de trains de nuit au cours du mandat. Nous augmenterons le cadencement et améliorerons la régularité des trains du quotidien. Nous inciterons à l'utilisation des nouvelles mobilités avec une TVA réduite de 5,5 % sur les transports collectifs peu carbonés, et la création d'un pass liberté climat qui permettra aux 16-25 ans de voyager avec un ticket et un tarif unique sur l'ensemble des réseaux de transports en communs, ferroviaires, urbains et inter-urbains.

Nous souhaitons aussi faire évoluer les mobilités en milieu rural comme urbain : nous généraliserons le Forfait mobilité durable et augmenterons son plafond à 1 000 euros par an afin de

financer les dépenses en vélo, covoiturage, transport public et autres mobilité partagée ; nous amplifierons le développement du vélo déjà en plein essor en augmentant le Fonds vélo à hauteur de 500 millions d'euros par an et via un dispositif de prêt de vélo à tous les jeunes dès 16 ans. Nous développerons une filière française de production-réparation-recyclage de vélos encourageant la réinsertion. Nous accompagnerons les collectivités territoriales dans l'aménagement de leurs territoires en créant, à travers les plans locaux d'urbanisme, des pistes cyclables confortables, sécurisées et efficaces.

Nous allons changer notre rapport à la voiture individuelle pour réduire notre empreinte carbone. La généralisation du covoiturage et la lutte contre l'autosolisme est le premier levier d'efficacité à court terme. Pour accélérer le tournant de l'industrie automobile, nous adopterons immédiatement l'interdiction de la vente de véhicules neufs à moteur thermique dès 2030, y compris les véhicules hybrides, et l'accompagnement des ménages modestes dans la conversion de leurs véhicules thermiques. Cela divisera par 4 à terme l'impact carbone des véhicules particuliers et utilitaires en France. En complément, nous renforcerons le malus lié au poids sur la vente de véhicules neufs pour contrecarrer la SUV-isation du parc. Nous investirons 1,5 Md€ d'argent public par an, en plus des financements privés, en faveur de l'installation de bornes électriques pour que les utilisateurs de véhicules électriques soient assurés d'un maillage complet du territoire. En parallèle, nous accélérerons la reconversion et l'implantation en France de l'ensemble de la chaîne de valeur pour la production de véhicules électriques par notre plan d'investissement industriel.

Enfin, nous diminuerons la part de l'aérien, en supprimant la niche fiscale sur le kérosène des avions et en augmentant la TVA sur le transport aérien, ainsi qu'en interdisant les vols intérieurs s'il existe une alternative ferroviaire de moins de 4 heures (6 heures pour les vols européens).

Un plan massif de sobriété énergétique des bâtiments et de l'industrie

Le secteur du bâtiment fera l'objet d'un plan massif de rénovation énergétique pour réduire la consommation finale énergétique du secteur de 30% d'ici 2030.

Nous investirons 6 Mds€ supplémentaires par an dans la rénovation thermique des logements du parc privé, et 2 Mds€ pour le parc social et les bâtiments publics. Nous rénoverons complètement les 5 millions de passoires thermiques du parc privé français sur 10 ans, avec zéro reste à charge pour les ménages les plus modestes. Nous porterons une obligation de rénovation globale et performante, et un droit opposable à la rénovation pour les locataires.

Le plan de rénovation thermique financé par l'Etat inclut la transformation du vecteur de chauffage (sortie du fioul et du gaz, forte croissance des pompes à chaleur ou électrification). Nous nous inscrivons ainsi largement dans les objectifs fixés par l'ADEME de porter à 7% de logements en 2030 (1,8 M) se chauffant grâce aux pompes à chaleur.

Nous créerons un fonds de décarbonation et relocalisation de l'industrie française, qui prendra le relais des dispositifs de soutien du programme France 2030, et sera abondé par l'État (à hauteur de 2,5 Mds€ supplémentaires par an) et les conseils régionaux, et cogéré avec ces derniers. Il aura deux finalités majeures : soutenir les industries engagées dans des processus de décarbonation de leurs procédés industriels, au premier rang desquels la chimie, les matériaux de construction, la métallurgie, l'agroalimentaire et la papeterie ; deuxièmement soutenir l'installation ou la

relocalisation de nouvelles industries contribuant à la transition, comme la filière de production de vélo, de batteries, et l'innovation dans les technologies de rupture.

Engager la transition énergétique : un enjeu de climat, de pouvoir d'achat et de souveraineté

La transition énergétique se fera sur trois axes : sobriété, sortie des énergies fossiles et développement massif des énergies renouvelables.

Nous installerons 3 000 nouveaux mâts d'éoliennes terrestres sur le mandat pour porter leur nombre total à 12 000, et remplacerons tous les moteurs existants par de nouveaux plus performants afin de produire 70 TWh d'électricité via l'éolien terrestre. Nous installerons les 7 parcs éoliens en mer qui sont programmés d'ici 2028, et développerons l'éolien flottant. Nous produirons aussi 32 TWh de biogaz à l'horizon 2030 grâce au développement de méthaniseurs de taille modeste.

Nous installerons 25 MW de capacité photovoltaïque supplémentaires sur le mandat, soit environ 340 km² sur toiture et par ombrières sur parking. Nous accompagnerons les collectivités territoriales à développer ces projets sur les territoires.

Nous interdirons dès 2023 l'importation du gaz et pétrole de schiste ainsi que du pétrole issu des sables bitumineux par l'instauration d'une certification sur l'origine. Nous fermerons 50 % des centrales au gaz en 2030 et soutiendrons la production de biométhane, avec un objectif de 32 TWh à l'horizon 2030. Nous développerons la méthanisation de façon cohérente avec les enjeux de l'agroécologie et en s'appuyant sur une planification nationale des usages de la biomasse (alimentation, fibres, énergie) et nous investirons dans des centres de compostage et de méthanisation pour tenir l'objectif de valorisation sous forme de matière de 65% des déchets non dangereux non inertes en 2025.

Au niveau européen, nous porterons la suspension des règles de concurrence sur le marché de l'électricité pour revenir à des tarifs réglementés et sortir de l'indexation du prix de l'électricité sur ceux du gaz. Nous porterons également un traité de non-prolifération des énergies fossiles dont les parties auront accès à une plateforme plurilatérale de financement de la transition vers les énergies renouvelables.

Nous ne lancerons pas l'hypothétique parc nucléaire EPR2, compte-tenu du fiasco économique de l'EPR et des risques qui y sont liés. Concernant le parc nucléaire existant, nous ne fermerons pas de réacteur au cours du prochain quinquennat, sauf pour des raisons de sûreté. A plus long terme, nous inscrivons l'avenir de la politique énergétique dans les scénarios robustes 100% ENR de l'Ademe et de RTE. La priorité d'ici 2030 est de réduire la consommation d'énergie, de sortir des énergies fossiles, et de développer les ENR, en mettant notamment l'accent sur la chaleur renouvelable.

Maîtriser le foncier et soutenir la transition de notre modèle agricole

La lutte contre l'artificialisation des sols est cruciale pour préserver l'environnement et les espaces naturels, mais aussi pour soustraire notre agriculture à la pression foncière. La règle du "zéro artificialisation" sera inscrite dans les documents d'urbanisme d'ici 2025. Nous créerons un fonds de

soutien à la reconversion des friches industrielles et urbaines, permettant soit de les réhabiliter pour y installer de nouvelles activités économiques ou du logement, soit de les renaturer. Nous adopterons une Loi Foncière pour maîtriser plus efficacement le foncier agricole et naturel, considéré comme un bien commun. Cette future Loi foncière renforcera les moyens d'intervention des Établissements Fonciers Régionaux, qui couvriront l'ensemble du territoire national, et des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), dont une réforme est indispensable pour mieux réguler le marché foncier agricole. La gouvernance de la politique foncière sera ouverte à la participation citoyenne et publique. Pour assurer la cohérence, nous réformerons l'assiette des taxes locales qui poussent aujourd'hui à l'artificialisation (taxe foncière, taxe d'habitation, taxe sur les surfaces commerciales).

Nous réformerons la Politique Agricole Commune pour qu'elle finance réellement la sortie des pesticides, les pratiques favorables à l'environnement et les exploitations agricoles de plus petite taille. Nous interdirons immédiatement les néonicotinoïdes, le glyphosate, les fongicides SDHI et tous les pesticides cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques et perturbateurs endocriniens notoirement dangereux pour la santé et la biodiversité. L'autonomie alimentaire dans les outre-mer sera atteinte par le développement des filières de diversification végétale et animale pour contrer les monocultures.

Nous interdirons toute nouvelle "méga-installation" en élevage et instaurerons la fin progressive des pratiques d'élevage industriels en cage, en box ou sur caillebotis. Sur le plan communautaire nous encadrerons les importations européennes de viande pour lutter contre la déforestation importée et nous mettrons en place de mesures-miroirs pour que les normes de production s'appliquent aux produits importés.

Enfin, nous mobiliserons le levier de la restauration collective et proposerons une alimentation 100 % biologique, moins carnée, locale, de qualité et équitable en 2027. Nous soutiendrons les collectivités territoriales pour qu'elles forment le personnel à de nouvelles pratiques et réalisent les investissements nécessaires comme l'installation de légumeries.

Pour un rapport harmonieux à la nature

Comme le montre en détail le rapport du GIEC publié lundi 28 février, conserver et restaurer les espaces naturels est essentiel pour réduire nos émissions et pour s'adapter aux effets du changement climatique. Nous renforcerons la gouvernance des aires naturelles protégées pour que leur protection soit effective, et atteindrons 40% d'aires protégées sur le territoire français terrestre d'ici 2030. Nous renforcerons les aires marines protégées afin que 30% de la zone économique exclusive française soit effectivement protégée en assurant l'objectif de 10% d'aires en protection forte sur chaque territoire, façade maritime et bassin ultramarin.

Objectif : Réduction de 55 % de nos émissions d'ici la fin de la décennie		
Secteur - quantité de carbone émise - part dans les émissions nationales	11 paramètres structurants à fort impact carbone	Nos engagements
Bâtiment - 81 MteqCO2 18 %	Rénovations énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un service public de la rénovation : droit opposable à la rénovation, guichet unique • Rénover toutes les passoires thermiques d'ici la fin du quinquennat, avec reste à charge zéro pour les ménages modestes. • Rendre obligatoire le passage au chauffage électrique à chaque rénovation • Prêts à taux zéro • 10 Mds € par an de l'Etat, redirection des capitaux privés • Rénovations "globales" obligatoires • Création d'une Agence Nationale de la Rénovation Rurale (ANRRUR) : programme de soutien financier des collectivités visant en priorité la réhabilitation des territoires ruraux les plus défavorisés
	Baisse du nombre de logements chauffés au gaz	
	Baisse du nombre de logements chauffés au fioul	
Transport - 136 MteqCO2 (dont 89 pour les personnes) 31 %	Croissance du trafic ferré	<ul style="list-style-type: none"> • 15 nouvelles lignes de trains de nuit • Lignes aériennes interdites si une alternative train de moins de 4h existe pour les trajets nationaux et de moins de 6h pour les trajets européens • Taxe sur les billets d'avion au sein du G20 • Forfait mobilités durables obligatoires et portés à 1000 euros maximum par employé • Baisse de la TVA à 5,5% sur les transports ferroviaire et en commun, les services liés au vélo (achat - réparations) et les véhicules à faible émission • Prêt gratuit d'un vélo pour les jeunes (collège-lycée) qui le souhaitent, développement d'une filière française solide (réemploi, réparabilité, production) • Création du mobiliscore pour les propriétés immobilières • Interdiction de la vente des véhicules thermiques neufs en 2030 (y compris hybrides) • Limitation du poids des véhicules et interdiction de la pub pour les SUV • Voies et places réservées pour les covoitureurs
	Croissance de la part modale du vélo	
	Part des véhicules à faibles émissions	
	Nombre de passagers par voiture	
Agriculture & alimentation 83 MtesCO2 19 %	Réduction de la part des protéines animales	<ul style="list-style-type: none"> • Sortie de l'élevage industriel • 100 % de bio, local et de qualité dans la restauration collective publique en 2027 • Développement des protéines végétales : un jour sans viande par semaine dans la restauration collective, réduction moyenne de 8g / jour / personne de viande en 2030 • 50 % de pesticides en moins en 2027 • Interdiction des engrais en synthèse et de la viande cellulaire
	Place du bio	
Sols & puits de carbone Potentiel de stockage élevé	Plantation de légumineuses	<ul style="list-style-type: none"> • Redirection des différentes aides à l'investissement vers les investissements de diversification et de développement de la production de légumineuses et des autres méthodes de stockage du carbone • Soutien à la conversion aux pratiques d'agroécologie / d'agroforesterie • Grand plan national de plantation de haies bocagères et de maintien des prairies permanentes • Interdiction des coupes rases sur les forêts anciennes, limitation à 1ha sur les plantations
	Plantation de haies bocagères	
Mesures transversales / institutionnelles :		Création d'une Haute autorité des limites planétaires et d'un Défenseur des droits de la nature ; 40 % du territoire et 30 % de la ZEE en aires protégées, réforme de l'ONF, inscription du crime d'écocide dans la constitution

